



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chevaux

Question écrite n° 69273

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la filière cheval. Les acteurs de cette filière s'inquiètent de la transformation du Fonds national des haras et des activités hippiques, seule garantie de financement régulier de ce secteur, en Fonds national des courses et de l'élevage. En effet, ce fonds rebaptisé ne concernera plus que l'élevage des chevaux de courses et amputerait à terme l'établissement public administratif les Haras nationaux des fonds permettant de mener des actions cohérentes pour l'ensemble de la filière cheval. Les représentants de ce secteur souhaitent donc que le financement public destiné à l'encouragement de la filière des chevaux de race lourde, de sport, de loisir et de travail soit assuré dans les mêmes conditions que celles envisagées pour le secteur des courses. Aussi, il lui demande, afin d'éviter l'éclatement de la filière cheval, l'affaiblissement de l'EPA les Haras nationaux et de garantir une vraie politique agricole moderne, porteuse d'emploi et de solutions dynamiques d'aménagement du territoire, d'accéder à cette légitime demande.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité faire part au ministre de l'agriculture et de la pêche des inquiétudes de certains acteurs de la filière cheval quant aux modalités de financement de cette dernière. Le nouveau dispositif, arrêté dans la loi de finances pour 2002, permet de clarifier et de conforter les soutiens financiers accordés à l'ensemble du secteur. Ainsi le secteur des courses restera financé à partir du compte spécial du Trésor « fonds national des courses et de l'élevage », tandis que les actions relatives aux autres utilisations du cheval et l'établissement public « Les Haras nationaux » bénéficieront de crédits inscrits au budget du ministère de l'agriculture et de la pêche. Cette rationalisation des circuits financiers améliore la lisibilité de l'action gouvernementale au profit du cheval dans toutes ses composantes et s'inscrit dans le droit fil de la réforme engagée en 1999. Concernant plus particulièrement l'établissement public « Les Haras nationaux », il disposera désormais de ressources financières pérennisées et inscrites à un même budget. Cette maîtrise accrue de l'instrument budgétaire s'inscrira en outre dans une perspective pluriannuelle grâce au contrat d'objectif qui sera prochainement signé entre l'Etat et l'établissement. Le dispositif issu de la loi de finances pour 2002 permettra donc de prendre en compte de manière équilibrée l'ensemble des utilisations du cheval et d'amplifier les actions concertées qui concourent à l'indispensable unité de la filière. C'est en effet le gage d'une politique harmonieuse et durable que le Gouvernement s'attache à développer en faveur du secteur du cheval.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69273

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6674

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1089